

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023
COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU**

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms CONTANT Magali ; FERRARO Flore ; QUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; LEGEARD Bruno ; MORET-CAULLERY Jane-Hélène ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; PICARD Pascale, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Patrick SCHIMEL ; Romain FRANÇOIS ; Francis FOLLET.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Mise à approbation des procès-verbaux des 29 mars et 12 avril 2023.
- Modification de l'ordre des adjoints
- Election d'un troisième adjoint
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols : prestation complémentaire dans le cadre de la gestion des conformités après dépôt des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- Questions diverses

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour) Madame Jane-Hélène MORET-CAULLERY secrétaire de séance.

2) MISE A APPROBATGION DES PROCES-VERBAUX DES 29 MARS ET 12 AVRIL 2023

Aucune observation n'étant formulée, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix pour), le Conseil municipal adopte les procès-verbaux.

3) MODIFICATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Suite à la destitution de Monsieur Patrick SCHIMEL, 1er adjoint au Maire, voté le 12 avril 2023, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint. Si le Conseil Municipal décide du maintien des trois postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du

tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection, Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'élection d'un nouvel adjoint,
- que l'adjoint à élire prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remontant alors dans l'ordre du tableau.

4) ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT

Il est alors procédé à l'élection d'un adjoint au maire. Madame Charline QUENARD, et Monsieur Jérôme VILLIERS sont désignés assesseurs.

Monsieur Jean-Claude PARMENTIER se porte candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
- A obtenu :
- Monsieur Jean-Claude PARMENTIER : 10 voix

Monsieur Jean-Claude PARMENTIER ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour est proclamé 3^{ème} Adjoint.

5) TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Par lettre du 06 juin 2023, le maire d'Ailly-sur-Noye nous faisait savoir que la commune de Saint-Sauflieu avait été tirée au sort dans le cadre de la constitution du jury d'assises pour l'année 2024.

Madame le Maire propose de tirer au sort 3 jurés d'Assises parmi les électeurs dont les noms figurent sur les listes électorales en cours sur la commune.

Il est procédé de la façon suivante :

Des papiers verts numérotés de 0 à 9 représentant les unités.

Des papiers roses numérotés de 0 à 9 représentant les dizaines.

Des papiers blancs numérotés de 0 à 9 représentant les centaines.

Le tirage au sort forme un nombre à trois chiffres correspondant au numéro d'inscription d'un électeur inscrit sur la liste électorale.

Ont été tirés au sort :

- Madame MORDO Adeline née le 05/08/1992 à Montdidier (Somme) domiciliée au 3, résidence Brunehaut 80160 SAINT-SAUFLIEU, secrétaire.
- Madame SAGUEZ Marie-Claire née le 23/02/1954 à Amiens (Somme) domiciliée 6, chemin de Guisy 80160 SAINT-SAUFLIEU, retraitée.
- Madame GUISE Céline née le 06/06/1996 à AMIENS (Somme) domiciliée 4, rue Gargault 80160 SAINT-SAUFLIEU, chef de projet communication.

6) AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS. PRESTATION COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CONFORMITES APRES DÉPÔT DES DECLARATIONS ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX.

Amiens Métropole offre la possibilité aux communes membres de bénéficier d'un service de gestion des conformités après le dépôt des DAACT (déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux) et de gestion du contentieux Pénal en tant que besoin sur sollicitation expresse du maire.

Pour ce faire, il y a lieu d'approuver l'avenant N°2 à la convention avec les communes de la Métropole et Amiens dont chaque membre a été destinataire. Le coût des estimés à 3000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant proposé et autorise Madame le Maire à le signer.

7) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Madame Le Maire a reçu une réponse de Mr Baptiste GAMAIN, ingénieur études et travaux à Amiens métropole, suite au mail qu'elle lui a envoyé concernant le déroulement des travaux de la RD 1001 pour pouvoir répondre au potentiel acquéreur de la boulangerie. L'estimation globale du projet a été mise à jour suite à la réception d'appels d'offres qu'Amiens Métropole a reçus sur d'autres sujets comparables.

Il se trouve que les évolutions du projet (notamment concernant la prise en compte des cyclistes) cumulées à l'inflation des prix constatée ces derniers mois engendrent un surcoût qui ne permet plus au projet de s'inscrire dans l'enveloppe financière initiale de 2 000 000 € TTC.

Afin de palier à cette différence pressentie entre estimation et offre des entreprises, Amiens Métropole a procédé à des adaptations du projet initial :

- Réduction de la surface des revêtements en résine ocre sur la chaussée
- Remplacement du revêtement en trottoir et voie verte (enrobé clair drainant qui offre les mêmes caractéristiques que le choix de revêtement initial)
- Remplacement des pavés drainants par un enrobé drainant

Ces adaptations du projet initial ne modifient pas la qualité du projet ni sa fonctionnalité. Monsieur GAMAIN a évoqué verbalement à Mme le Maire que les travaux débuteraient en octobre 2023.

- Le futur boulanger devrait ouvrir son commerce en septembre.

- La fin des travaux d'effacement des réseaux de la route de Rumigny se terminera par la pose des nouveaux candélabres semaine 27 pour s'achever fin juillet.

- Les trous de la route de Grattepanche ont été comblés dans l'urgence. Des travaux plus importants seront sollicités auprès du syndicat de voirie mais le dossier s'annonce complexe car cette route traverse le territoire de quatre communes (St-Sauflyeu, Rumigny, Oresmaux, Grattepanche). Sinon il est également envisagé la pose d'un enrobé à froid pour colmater les petits trous ici et là.

- La première maison à l'entrée du lotissement les Charmilles a subi plusieurs inondations en septembre 2022 et avril 2023. Madame QUEQUET, propriétaire de l'immeuble envisage de mettre en place un caniveau plus conséquent qui serait relié à la noue du lotissement. Le service de l'eau d'Amiens métropole a une approche différente du problème et envisagerait plutôt de construire un avaloir supplémentaire sur la rue de la Terrière.
- Sur la rue des Seux, la mare infiltre bien, mais il serait envisagé de mettre un nouvel avaloir rue des Seux, en amont avant le virage de la Mare.
- Au chemin de Guisy le puisard réalisé est insuffisant et il paraît judicieux d'en créer un nouveau au bas de la résidence « la Wardieu » afin de réduire le volume venant sur le chemin de Guisy. Le propriétaire du N°1 a mis la commune en demeure de mettre fin aux nuisances qu'il subit.
Madame le Maire rappelle que 4 avaloirs supplémentaires sont toujours prévus sur la D1001 mais reste dubitative sur la date de ces réalisations.
- M^e DURAND (successeur de Maître QUEQUET) reprend le dossier de l'association du lotissement des Charmilles concernant la rétrocession à la commune de la voirie et des parties communes. Plus rien ne s'oppose désormais à cette rétrocession, maître DURAND, ayant reçu les documents attestant de la dissolution de l'association syndicale.
- Concernant les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux, Madame le Maire précise que la demande de subvention à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023) a été refusée et que la demande de subvention à la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR 2023) n'a pas encore été accordée.

Madame CONTANT

- Le tracteur DEUTZ, encore garanti est reparti en réparation car une fuite d'huile importante est apparue dernièrement.
Différentes pistes de cession du camion RENAULT Master et d'achat d'une Camionnette sont actuellement à l'étude.
Du fait des pannes à répétition, Madame VASSEUR pense qu'il serait peut-être judicieux d'envisager une reprise et de racheter un matériel plus adapté à notre utilisation.
- Le jeune Lyam YAHIAOUI représentera la commune de Saint-Saufieu ce mercredi 28 juin à la comédie Française lors de la finale nationale des petits champions de la lecture.
- Le vendredi 23 juin à 18 h aura lieu la fête de l'École. Ce sera l'occasion de Fêter le départ en retraite de notre directrice, Isabelle HESDIN, après 31 ans passés dans notre école. Le prochain directeur serait Mr Mathieu PELLETIER, venant de RUMIGNY (phrase reprise plus bas dans les questions de M. VILLIERS).
- Le conseil Municipal est invité au pot de départ en retraite de Madame la directrice d'école le mardi 4 juillet à 18h30 dans la cour de l'école.
- Un gros travail va être à réaliser en matière de recrutement de personnel au périscolaire à court et moyen terme.
- Les inscriptions pour L'ALSH d'été sont conséquentes : 68 inscrits chez les 3/11 ans et complet au niveau du centre ados.

Question de monsieur VILLIERS : le futur directeur d'école est-il connu : réponse oui il s'agit de Monsieur Matthieu PELLETIER qui arrive de l'école de Rumigny.

- La commune a reçu une candidature spontanée « jeune emploi » de la part d'un jeune homme du village, Camille VILLIERS. Pour pallier un surcroît de travail en cette période estivale et l'arrêt de maladie d'un des employés communaux, un contrat de 24 h (tontes, entretien espaces verts etc...) a été signé du 03/07 au 04/08 avec Mr VILLERS.

Madame FERRARO

- Il est envisagé de présenter les nouvelles équipes enseignantes et périscolaires dans le prochain bulletin de septembre et de faire un portrait d'Isabelle HESDIN.

- Animations et organisation des festivités du 14 juillet

• 13 au soir :

Retraite aux flambeaux avec l'utilisation de la Tour Eiffel réalisée par Romain Lecointe pour ouvrir le défilé. Madame FERRARO lance l'idée des vélos décorés aux couleurs de la fête. Le Café du Centre pourrait organiser la Sangria après le défilé. Des contacts avec Thierry (patron du Café) vont être pris dans ce sens.

• 14 juillet :

Buvette / petite restauration-grillades par les pompiers + toujours pique-nique républicain.

Petit groupe musical local (saxophonistes ?) pendant le repas 11 h / 13 h

Jeux de société à disposition, échecs, cartes, Scrabble etc. + pêche aux canards + Marianne (avec Jean-Luc Trancart)

Magali CONTANT a trouvé une structure gonflable, parcours sportif de 17 m, pour enfants et adultes avec une machine à Popcorn en plus.

- Lors du remplacement de Madame le Maire à une réunion de la commission finances d'Amiens métropole consacrée au pacte financier et fiscal, deux sujets ont été abordés :

- les pourcentages des fonds de concours : deux taux ont été étudiés : 30 % du montant hors taxe des travaux pour les communes ayant des moyens financiers conséquents et 10 % pour les communes les autres. Ce projet reste en attente de décision

- projet économique : lorsque des entreprises s'installeraient sur les communes membres d'Amiens métropole, il est envisagé qu'une partie de la taxe d'aménagement lui soit reversée.

- Grâce à la réalisation de notre projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement, l'école a été labellisée : Aire Terrestre Educative.

- La commune vient d'obtenir une subvention de 373 935 euros au titre du fonds vert sur le dossier d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments : mairie, école et salle polyvalente.

- Une visite des chemins ruraux est à prévoir avec la commission.

Monsieur LEQEARD

- Avec monsieur PARMENTIER, il s'est rendu à l'invitation de la FDE0 à HOMBLEUX pour visiter un chantier en cours de réalisation d'un système de chauffage en géothermie.

Initié juste après les élections municipales de 2020, ce projet est entré dans sa phase opérationnelle accompagnée par la FDE80. Les sondes sont intégralement enterrées et ne dénaturent pas les lieux.

- Concernant l'embellissement des postes de transformation un devis a été établi pour un montant de 1 300 €. Différents projets sont proposés, ils seront envoyés à l'ensemble des membres du conseil municipal.

-La sécurisation de la terrasse installée devant le « café du centre » semble assez limite. Il semble urgent d'installer des bandes réfléchissantes de part et d'autre de cette terrasse. Il serait bon de remettre ce dossier à plat et d'apporter des précisions dans le futur arrêté municipal.

- Les rondins de bois situés sur le haut de la rue de la Cavée se dégradent de plus en plus. Il serait bon de prévoir leur remplacement. Mai à qui incombe ces travaux : réponse Amiens Métropole.

Madame VASSEUR

Il serait peut-être utile d'installer des panneaux sur la D 1001 pour indiquer le commerce « le café du centre ».

Mesdames GUENARD et VASSEUR précise qu'elles ont ramassé, rue du bois, des débris majoritairement de verre certainement issu d'un appareil électroménager. Il serait bon de faire contrôler cet endroit par le personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

**La secrétaire de Séance,
Jane-Hélène CAULLERY-MORET.**

**Le Maire,
Laurence DUVIVIER.**

